



Pénibilité du travail d'équipier de collecte – Cas 3

LA PENIBILITE AU TRAVAIL

11^{ème} Journée d'étude – 7 décembre 2007

GERRA - Lyon



Contexte de l'intervention

- Le SNAD, une branche professionnelle qui s'interroge
- Une commission paritaire qui diligente des études
- Une activité « Déchets » qui vit une période de mutation
- Un secteur concurrentiel
- Des exigences accrues de la part des collectivités locales



L'étude en cours

- Objectifs : analyse de situations de collecte contrastées et représentatives de la diversité des situations rencontrées
 - Type de déchets (OM, DV, DR, Verre, Encombrants...)
 - Saisonnalité
 - Type de matériels (cassette, conteneur, sac...)
 - Type d'habitat (urbain, rural, mixte...)
 - Environnement de collecte
 - Conditions horaires et météorologiques
- Identification des situations à risques et des facteurs d'aggravation.
- Attendus : recommandations et prescriptions pour l'amélioration des conditions de travail et la limitation de la pénibilité.



Analyse documentaire



Perception et réalité du métier

- Un métier jugé par le public comme l'un des 10 métiers les plus pénibles
- En 2004, l'activité «Enlèvement des ordures ménagères avec personnel de collecte » a généré 3 779 accidents avec arrêt, soit un salarié sur dix
 - Dans 1 cas sur 3 : conséquences de la manutention manuelle
 - Dans 1 cas sur 4 : conséquences de l'environnement de travail
 - Dans 1 cas sur 5 : conséquences de chute de hauteur.



Des analyses antérieures

- Des études en France* et à l'étranger concluent aux points suivants :
 - **Mécaniser** la collecte pour plus de sécurité et moins de pénibilité (bacs roulants, véhicules adaptés...)
 - **L'existence d'un risque** :
 - Dû au contact avec les ordures
 - Dû à la mécanisation et aux contenants utilisés (bacs, cagettes, sacs...).
 - Le nombre de blessures liées au travail **diminue** avec l'expérience
 - La nécessité d'une **formation** élaborée à partir des savoir faire de métier

* Gilles, M., Guérin, F., et Rousseau, T.: «Réduire la pénibilité au travail», dans *Travail et Changement ANACT*, n° 294, fév./mars 2004.



Un cadre légal sommaire

- La norme AFNOR « Limites acceptables de port manuel de charges pour une personne » NFX-35-109.
Celle-ci recommande de limiter le poids transporté à 50kg/minute, soit 3,0 tonnes à l'heure
- La recommandation R388, qui expose les règles de l'art pour prévenir les risques de la collecte des déchets ménagers.
Elle pose quelques difficultés d'application dont nous avons été les témoins lors de nos investigations terrain.



Les grands constats



La perception de la pénibilité des équiépiers de collecte

La pénibilité subjective du travail s'exprime par :

- Être soumis au stress
- Avoir un travail dangereux (risques d'accidents ou de maladies)
- Travailler dans le bruit, la chaleur ou les mauvaises odeurs
- Devoir travailler dehors même l'hiver ou la nuit
- Avoir une pression permanente de rentabilité
- Avoir des horaires de travail décalés ou de nuit
- Avoir un travail qui demande des efforts physiques

Elle est atténuée ou amplifiée selon l'attitude de l'encadrement et du management, l'histoire de l'entreprise (rachats), la qualité de la relation avec la collectivité locale, la qualité des matériels de collecte.



Quels critères pour objectiver la pénibilité du travail ?

- **La vision quantitative de la collecte telle qu'elle est restituée par les systèmes d'information est un leurre**
- **En revanche, elle apporte des éléments de compréhension de la situation de travail, tels que, entre autres :**
 - Le rôle du chauffeur sur la vitesse et le rythme de collecte
 - La variabilité des dépôts et les facteurs de saisonnalité (variation de la charge de travail)
 - L'influence de la composition des équipage
 - La gestion du temps par le collectif de travail
 - Le déséquilibre de certains circuits de collecte ...



Quels critères pour objectiver la pénibilité du travail ?

- **Les mesures physiologiques telles que la FC restent du ressort des spécialistes et doivent être manipulées avec précaution :**
 - Elles signent dans l'analyse des situations préoccupantes
 - Elles s'avèrent lourdes à mettre en place
 - Elles ne peuvent constituer des indicateurs directs pour l'exploitant, ni des valeurs repères compte tenu de la variabilité interindividuelle.
- **Les situations pénibles révélées par l'analyse de la FC sont, pour exemple :**
 - La manipulation des caissettes, bras au dessus du cœur (+15 à +20 battements par minute)
 - Le ramassage des déchets verts dans des contenants non normalisés (+20 à +30 battements par minute)
 - La manipulation d'encombrants lourds et volumineux
 - Les montées/descentes du marchepied
 - ... tout en sachant que les stratégies de préservation de l'équipier sont très variables d'une personne à l'autre, de part l'expérience des manipulations et l'ancienneté.



Les facteurs de pénibilité

- **L'analyse des activités de collecte a permis d'identifier l'interdépendance et la potentialisation des facteurs de pénibilité.**
- **Selon le point de vue que l'on porte sur l'activité de collecte, les facteurs de pénibilité prennent leur source:**
 - Dans l'activité de travail, de part sa nature
 - Dans le comportement de l'équipier lui-même
 - Dans l'inadéquation et/ou l'inadaptation des matériels et équipements utilisés
 - Dans l'organisation et la gestion du travail
 - Dans la contractualisation avec les collectivités locales



Pénibilité liée à l'activité de travail :


ex : le risque TMS

- **Du fait de l'effort manuel (répété)** : préhension d'une charge de plus de 5 kg sur une durée comprise entre 4 et 8 heures.
- **Du fait des postures contraignantes** : Epaules, membre supérieur sans appui (coude plus haut que le milieu du tronc)
- **Du fait des mouvements des Poignets** : flexion/extension (flexion sup à 20°, extension sup à 30°).
- **Du fait des vibrations** : Vibration localisée au niveau des mains, être debout sur une surface vibrante qu'est le marchepied (sans amortissement des vibrations).
- **Du fait de l'environnement physique de travail** : éclairage insuffisant lors des travaux de nuit, basses températures...
- **Du fait de l'absence de maîtrise des cadences de travail** du fait des délais impératifs quotidien.



Pénibilité liée au comportement propre de l'équipier de collecte

- **Augmentation volontaire du rythme de travail pour finir plus tôt** : comportement induit par le « fini quitte ».
- **Non utilisation des dispositifs de mécanisation**: les conteneurs sont vidés manuellement et non avec le lève-conteneurs (4 s manuellement, 12 s avec le système automatique).
- **Non respect des règles sécuritaires** : descendre/monter alors que le véhicule est en mouvement, accepter des déchets non conformes...



Pénibilité liée à l'inadéquation et/ou l'inadaptation des matériels et équipements

Ex : le marche pied, dont l'usage

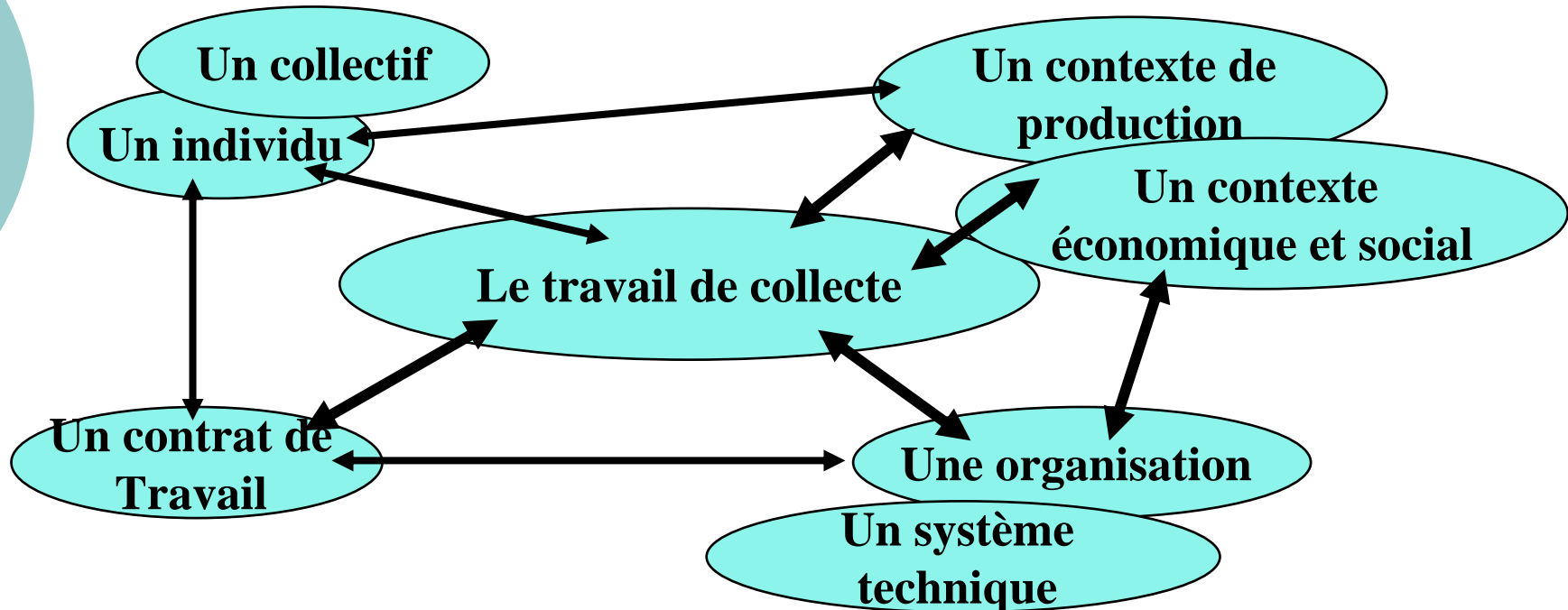
- dépend du milieu de la collecte (densité ou non de l'habitat) et donc du « haut le pied »
- se fait avec une fréquence très variables fonction des stratégies de l'équipier de collecte, de sa perception de la tournée, de la fatigue ressentie : 30 à 60 fois par heure.
- entraîne un coup cardiaque non négligeable
- est propice aux glissades, foulures, entorses... potentialisées par la hauteur du marchepied
- est souvent incompatible avec les exigences humaines et de l'environnement : hauteur de la marche, pente de la chaussée, ralentisseurs, mobiliers urbains



Pénibilité liée à la gestion et à l'organisation du travail

- **Une contractualisation collectivité locale/prestataire de service**
 - Qui annonce des exigences en termes de santé et de sécurité mais ne donne pas les moyens techniques et financiers de leur satisfaction
 - Dont l'élaboration privilégie par trop les critères économiques
 - Dont les modalités de révision restent au bon vouloir de la collectivité locale
- **Une gestion des horaires du travail difficile à moduler**
 - Exigence de ramassage à certaines heures
 - Influence de la saisonnalité
 - Difficulté pour abandonner le « fini quitte »
 - Complexité d'adapter le temps des collectes au temps de travail

Quelles réponses à la pénibilité du travail de l'équipier de collecte ?



- **Au-delà d'une prise de conscience de la branche, les réponses sont nécessairement pluri-thématiques**



Des urgences pour endiguer la pénibilité du travail des équipiers

- **Enrichir les indicateurs des systèmes d'information pour mieux appréhender les questions de charge de travail et de pénibilité**
- **Mieux suivre les effets de l'environnement (physique, urbain, sociologique...) sur les collectes**
- **Mettre en place un REX avec les équipiers et leur redonner la parole**
- **Réinventer les équipements actuels (cabine basse, chargement latéral, abandon des marchepieds, généralisation des conteneurs...)**
- **Apprendre à gérer « l'économie d'effort »**
- **Assainir les relations collectivités locales/prestataires**
- **Favoriser l'existence d'une fonction « qualité, contrôle, prévention, optimisation » en charge de maîtriser la pénibilité**



L'Homme

«Qualité/Contrôle/Prévention »

- **Analyse les missions qualité/sécurité** qui lui sont confiées par l'exploitation (impasses, voies ou lieux privés...)
- **Propose des solutions adaptées** à l'exploitant permettant d'assurer un service de qualité en sécurité.
- **Réalise l'analyse des accidents et/ou incidents** et propose des solutions visant au non renouvellement de ceux-ci.
- **Réalise les formations qualité et sécurité** à l'ensemble du personnel
- **Réalise le suivi et l'analyse quotidienne des registres** (contrôle, signalement des anomalies...)
- **Analyse les plans d'aménagement urbains** et les impacts sur le déroulement de la collecte
- En cas d'accident ou d'incident grave, se rend immédiatement sur place pour **réaliser une première analyse de la situation.**



L'Homme

«Optimisation »

- **assure l'analyse des missions** qui lui sont confiées par l'exploitation (litrage, sacs, collecte sélective...)
- **propose des solutions adaptées** à l'exploitation permettant d'assurer un service optimisé et de qualité
- **réalise l'instruction des permis de construire**
- **réalise les enquêtes terrain** visant à améliorer la qualité de la collecte sélective
- **assure la gestion qualitative et quantitative du parc des bacs de collecte sélective** et donne un avis sur la dotation des bacs.
- **assure la mise à jour des circuits de collecte**



Support réalisé par



Analyse et Conseil
en Ergonomie
Facteurs Humains

Thierry MORLET, Ergonome Européen

14 rue Joseph Mugnier

73200 Albertville

ancoe@orange.fr

Tél: 06 08 64 13 40

Décembre 2007



Et pour conclure

- Quelques images des terrains observés depuis la dernière réunion